



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 juillet 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 29 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Dans une lettre datée du 2 juin 2020 qu'il m'a adressée, le Ministre libanais des affaires étrangères et des émigrés a demandé que le Conseil de sécurité proroge d'une année supplémentaire le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), sans y apporter de changement et sans modifier le concept des opérations et les règles d'engagement de la Force. À cet égard, comme suite aux rapports que j'ai présentés au Conseil le 14 juillet 2020 sur l'application de la résolution [1701 \(2006\) \(S/2020/710\)](#) et le 1^{er} juin 2020 sur l'évaluation visant à déterminer si les ressources octroyées à la FINUL en application de la résolution [2485 \(2019\)](#) étaient toujours adéquates ([S/2020/473](#)), je prie par la présente le Conseil d'envisager de renouveler le mandat de la FINUL, qui arrive à expiration le 31 août 2020.

Je salue l'Armée libanaise et les Forces de défense israéliennes de leur engagement constant en faveur du maintien de la cessation des hostilités, ainsi que leur étroite coopération avec la FINUL, mais aucun progrès concret n'a été accompli sur la voie du cessez-le-feu permanent et de la solution à long terme au conflit demandés par le Conseil dans la résolution [1701 \(2006\)](#). Les deux parties ne se sont toujours pas acquittées des obligations que leur impose la résolution. Israël doit cesser toutes ses violations de la souveraineté et de l'espace aérien libanais et accélérer le retrait de ses forces de la partie nord de Ghajar et de la partie adjacente au nord de la Ligne bleue, conformément à la résolution [1701 \(2006\)](#). La poursuite des violations de l'espace aérien libanais par l'aviation israélienne, auxquelles celle-ci se livrerait notamment pour mener des frappes en République arabe syrienne, demeure très préoccupante. Les autorités libanaises doivent tout mettre en œuvre pour veiller à ce que la zone comprise entre la Ligne bleue et le Litani soit exempte de personnel armé, de matériel et d'armes non autorisés autres que ceux du Gouvernement libanais et de la FINUL, sachant que c'est à l'Armée libanaise que cette responsabilité incombe au premier chef. La FINUL, en étroite coordination avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, continue d'œuvrer avec les parties afin que ces obligations essentielles soient exécutées.

La cessation des hostilités a été très perturbée ces 12 derniers mois. Les faits qui se sont déroulés entre le Liban et Israël le 1^{er} septembre 2019 notamment, ainsi qu'il ressort de mon rapport du 18 novembre 2019 ([S/2019/889](#)) sont très préoccupants. À la suite d'informations signalant qu'un drone s'était écrasé et qu'un autre avait explosé à Beyrouth le 25 août, et faisant état d'une augmentation des tensions le long de la Ligne bleue, le Hezbollah a revendiqué la responsabilité d'un tir de missile sur Israël le 1^{er} septembre 2019, qui a entraîné des tirs d'artillerie d'Israël sur le Liban. Cette série d'incidents a été contenue grâce aux activités de



liaison de la FINUL, mais a mis en évidence un risque d'escalade à travers la Ligne bleue et montré qu'il fallait progresser dans l'application des dispositions de la résolution 1701 (2006).

La stabilité du Liban a été mise à mal également par la détérioration continue de la situation économique du pays, aggravée par l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). En outre, depuis que des manifestations ont éclaté dans tout le pays en octobre 2019, l'Armée libanaise a dû mener des missions de sécurisation ailleurs sur le territoire et s'est vue contrainte de réduire sa présence dans la zone d'opérations de la Force.

Les mécanismes de liaison et de coordination mis en place par la FINUL avec l'Armée libanaise et les Forces de défense israéliennes, dans le cadre de réunions bilatérales et du forum tripartite, demeurent essentiels pour atténuer les tensions le long de la Ligne bleue. Les parties – Israël et le Liban – ne sont toujours pas disposées à avoir des contacts autres qu'au niveau opérationnel, sous l'égide de la FINUL. J'encourage les parties à reprendre les activités de marquage de la Ligne bleue sur le terrain, qui ont cessé depuis 2017, y compris aux points litigieux où des solutions pourraient être explorées dans le cadre tripartite, et sans préjudice de futures négociations sur la délimitation de la frontière. Une telle mesure de confiance faciliterait la surveillance des violations et empêcherait les franchissements involontaires.

Le Gouvernement libanais continue d'exprimer sa ferme volonté d'accroître les capacités terrestres et navales de l'Armée libanaise, ce qui demeure une condition indispensable pour renforcer la présence de l'État dans le sud du Liban. La mobilisation d'un soutien international supplémentaire pour renforcer ces capacités est une priorité essentielle, et le suivi des engagements pris à la réunion ministérielle, dite conférence « Rome II », est déterminant pour progresser à cet égard. En consultation avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, la FINUL continue de s'employer à mobiliser l'appui de la communauté internationale dans le but de renforcer les capacités considérées comme prioritaires par l'Armée libanaise, notamment le déploiement d'un régiment type dans le sud du Liban et l'élaboration d'une stratégie de transition en vue du transfert progressif de responsabilités du Groupe d'intervention navale de la Force à la marine libanaise. Compte tenu de la situation économique qui règne au Liban, l'appui de la communauté internationale sera d'autant plus important pour aider à atteindre cet objectif.

Malgré les problèmes posés par la pandémie de COVID-19 depuis mars 2020, la FINUL et l'Armée libanaise continuent de collaborer dans le cadre de manœuvres et d'entraînements menés en étroite coordination, sur terre et en mer, dans l'objectif de renforcer les capacités, les moyens et la présence des forces armées libanaises dans le sud du Liban et dans les eaux territoriales du pays. Comme il est dit dans mon rapport d'évaluation (S/2020/473), pour parvenir à l'objectif stratégique ultime, à savoir le transfert progressif des responsabilités du Groupe d'intervention navale de la FINUL au Gouvernement libanais, la marine libanaise a commencé à participer aux opérations d'interdiction maritime, aux côtés du Groupe d'intervention navale durant une période d'essai d'un an, afin de prouver qu'elle est capable d'assumer partiellement les responsabilités du Groupe d'intervention navale dans un des secteurs des opérations maritimes, tout en maintenant le même rythme opérationnel que celui-ci. L'inspection par la marine libanaise de la totalité des navires désignés par la FINUL sera déterminant pour le succès de cette période d'essai.

Conformément à son mandat, la FINUL reste déterminée à prendre toutes les mesures nécessaires, dans les limites de ses capacités, pour faire en sorte que son théâtre d'opérations ne soit pas utilisé pour des activités hostiles de quelque nature

que ce soit. À cette fin, elle maintient un rythme opérationnel élevé et a renforcé la visibilité de ses opérations, conformément aux résolutions 2373 (2017), 2433 (2018) et 2485 (2019) du Conseil, en menant des patrouilles pédestres, en intensifiant les patrouilles de nuit le long de la Ligne bleue et en faisant une utilisation plus efficace des moyens aériens, notamment en augmentant le nombre de vols opérationnels (vols de reconnaissance des zones auxquelles les patrouilles terrestres ont un accès limité, par exemple) et en effectuant des vols nocturnes au-dessus des terrains accidentés et difficiles d'accès.

Comme je l'ai précisé dans mes récents rapports sur l'application de la résolution 1701 (2006), la FINUL n'a pas encore obtenu l'accès complet à plusieurs sites d'intérêt, malgré les demandes officielles adressées en ce sens à l'Armée libanaise. Parmi ces sites figurent ceux de Green without Borders à Aïtaroun (secteur ouest), auxquels la FINUL a demandé à accéder dans le cadre de son enquête technique sur l'échange de tirs survenu le 1^{er} septembre 2019 au-dessus de la Ligne bleue. La capacité de la FINUL d'enquêter sur de tels faits constitue un aspect fondamental de son mandat visant à prévenir des actes commis par les parties qui pourraient compromettre la cessation des hostilités. Les parties sont tenues d'aider la Force dans ses enquêtes, notamment en facilitant son accès en temps utile à tous les sites concernés.

Il demeure primordial que la FINUL puisse circuler librement dans l'ensemble de sa zone d'opérations et sur toute la longueur de la Ligne bleue. Il incombe au premier chef aux autorités libanaises de s'en assurer et de faciliter le plein accès de la FINUL aux lieux de contrôle préventif. Les incidents portant atteinte à la liberté de mouvement de la FINUL ont été décrits dans mes rapports sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil.

L'ONU ignore à ce jour si des poursuites pénales ont été engagées pour traduire en justice les auteurs de l'attaque perpétrée contre les soldats de la FINUL le 4 août 2018 à Majdal Zoun. De telles poursuites restent essentielles pour prévenir de futurs incidents et conserver la confiance des pays fournisseurs de contingents. S'agissant des tunnels traversant la Ligne bleue dont la FINUL a confirmé l'existence, il est également indispensable que les autorités libanaises procèdent à une enquête approfondie du côté libanais et que la FINUL ait accès aux sites en question.

En outre, il faut d'urgence avancer sur la question de la responsabilité d'Israël de cesser toutes les violations de la souveraineté et de l'espace aérien libanais. Ces survols sont très angoissants pour les civils libanais, vont à l'encontre des efforts faits par la FINUL pour réduire les tensions et ont un impact négatif sur la crédibilité de l'Armée libanaise et de la FINUL.

Au 16 juillet 2020, le nombre total de militaires était de 10 886, dont 584 femmes. Le Groupe d'intervention navale comptait six navires, deux hélicoptères et 877 militaires. La composante civile comptait 239 personnes recrutées sur le plan international et 580 recrutées sur le plan national. Je suis reconnaissant aux 45 pays fournisseurs de contingents et continue de les encourager à accroître le nombre de femmes déployées au sein de la FINUL.

Comme le Conseil l'a demandé dans la résolution 2485 (2019), le Secrétariat a procédé à une évaluation visant à déterminer si les ressources octroyées à la FINUL étaient toujours adéquates. Il ressort des conclusions, détaillées dans mon rapport d'évaluation (S/2020/473) du 1^{er} juin 2020, que la stabilité de la zone d'opérations de la FINUL demeurerait précaire, dans le contexte d'une dynamique du conflit de plus en plus complexe dans la région et de l'absence de progrès politiques pour ce qui est de régler les causes profondes du conflit entre Israël et le Liban. Les tensions prolongées dans la région élargie, les préoccupations d'Israël touchant à sa sécurité du fait des

capacités militaires du Hezbollah, le conflit syrien et le conflit israélo-palestinien qui n'a toujours pas été réglé sont des facteurs clefs qui influent sur la stabilité de la région et de la Ligne bleue, et il existe un risque toujours aussi grand de reprise des hostilités entre les parties, même en cas de déclenchement fortuit. Dans ce contexte très instable, la FINUL surveille et soutient la cessation des hostilités entre le Liban et Israël et ses opérations restent un mécanisme efficace de dissuasion, de prévention et d'apaisement essentiel. La forte densité de troupes et le rythme soutenu des opérations continuent de jouer un rôle essentiel et nécessaire dans la capacité de la FINUL de prévenir les conflits et de s'acquitter de son mandat.

Dans mon rapport d'évaluation, j'ai mis en évidence plusieurs options pour optimiser la configuration et les opérations de la FINUL, parmi lesquelles mettre davantage l'accent sur les fonctions de reconnaissance (moins sur l'infanterie lourde), en recourant davantage à des véhicules plus légers, et renforcer les capacités de liaison et de coordination de la Force. Il est également recommandé de reconfigurer les opérations de la FINUL en direction de la Ligne bleue, et des solutions sont envisagées pour améliorer la surveillance et la communication de l'information à l'aide des nouvelles technologies.

J'ai indiqué dans mon rapport que, d'après l'évaluation menée, le transfert de certaines responsabilités du Groupe d'intervention navale à la marine libanaise pourrait être réalisé et pourrait justifier que le Groupe passe à cinq corvettes (au lieu de six actuellement) après l'achèvement de la période d'essai en cours mentionnée ci-dessus. En outre, j'ai présenté des solutions pour, entre autres, consolider plusieurs positions des Nations Unies, rapatrier le matériel excédentaire et procéder à un examen de la structure des effectifs civils de la Force. Si les options relatives à l'optimisation des capacités de la FINUL énoncées dans mon rapport sont appuyées et avalisées par le Conseil, le Secrétariat entamera des pourparlers avec le Gouvernement libanais, le Gouvernement israélien et les pays fournisseurs de contingents en vue d'achever le processus de mise en œuvre le plus rapidement possible.

En attendant un accord final sur la frontière entre le Liban et Israël et tant que l'Armée libanaise n'est pas en mesure de se déployer dans le sud du Liban en bien plus grand nombre, les activités opérationnelles et de liaison de la FINUL continuent d'être un mécanisme efficace de dissuasion, de prévention et d'apaisement essentiel, dans un contexte où une escalade peut facilement être déclenchée. L'influence de la FINUL et son aptitude à continuer de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées sont inextricablement liées à ses capacités, et je pense que la Force, avec son dispositif robuste, reste nécessaire pour empêcher des défaillances sur le plan de la sécurité, jusqu'à ce que les conditions évoluent vers un cessez-le-feu permanent entre les parties. La Force est prête, en étroite collaboration avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, à soutenir pleinement les parties dans ce processus.

Je tiens à remercier le Chef de la mission et commandant de la Force, le général de division Stefano Del Col, ainsi que l'ensemble du personnel militaire et civil de la FINUL, de l'action qu'ils mènent dans le sud du Liban et de leur engagement au service de la paix.

Dans sa résolution [74/292](#), l'Assemblée générale a tenu compte des circonstances particulières créées par la pandémie de COVID-19 et autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant de 480,6 millions de dollars destinées à financer le fonctionnement de la Force pour la période allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

Au 17 juillet 2020, les contributions non acquittées au compte spécial de la FINUL s'élevaient à 171,9 millions de dollars. À cette date, le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix était de 3 053,5 millions de dollars.

Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées ainsi que celui des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents ont été effectués pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2019, conformément au calendrier des versements trimestriels.

Je tiens à remercier le Conseil pour le soutien continu et inébranlable qu'il apporte à la FINUL et aux activités que celle-ci mène dans le cadre de son mandat. Compte tenu de ce qui précède, je recommande au Conseil de proroger le mandat de la FINUL pour une nouvelle période de 12 mois, jusqu'au 31 août 2021.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil.

(Signé) António **Guterres**
